



RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
AU 13 janvier 2025

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire sur les faits saillants de la municipalité pour l'année 2023, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023

Les états financiers résument fidèlement la situation financière de la municipalité ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, selon le rapport des vérificateurs. Les états financiers se terminant le 31 décembre 2023 démontrent un surplus de fonctionnement de **l'exercice à des fins fiscales de 141 976\$ et non monétaire.**

Les dépenses ont respecté le budget. Le problème, que le comptable a confirmé, est qu'il reste un montant de l'année antérieure de 34 757\$ qu'il faut absorber sur le budget de 2025.

RÉALISATION DURANT L'ANNÉE 2023

- Continuation du débroussaillage et du creusage des fossés;
- Participations financières aux événements culturels et de loisirs et aux organismes municipaux;
- Collaboration avec Grosses-Roches pour le projet d'adjointe de la directrice générale et greffière-trésorière;
- Collaboration avec Grosses-Roches pour le projet de chargée de projets
- Demandes PRIMA et PNHA afin de finaliser la rénovation de l'édifice municipal;
- Entretien du garage municipal;
- Location d'un tracteur et achat d'un souffleur et d'une grappe
- Participation aux dossiers suivants : logements, garderie, avenir de l'église
- Mise à jour du plan de développement.

ORIENTATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

En 2024, nous travaillerons principalement à :

- Améliorer la qualité de l'entretien du réseau routier existant et établir un programme de réhabilitation des rues passantes les plus endommagées;
- Projet de fusion de services en commun avec d'autres municipalités;
- Continuer la procédure de la mise à jour de la politique des familles et des aînés;
- Soutenir le Comité de développement dans le projet du parc;
- Faire le suivi du plan de développement de Saint-Adelme;
- Évaluation des débits de charges et étude préliminaire de mise aux normes des ouvrages de traitement;
- Continuer à travailler sur les dossiers : logements, garderie, avenir de l'église
- Continuer la rénovation du centre municipal.
- Finaliser la TECQ

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération et l'allocation des dépenses aux élus en 2023, excluant les charges sociales, sont les suivantes :

	Rémunération	Allocation	Total
Maire	8 426\$	4 213\$	12 639\$
Conseiller	2 528\$	1 264\$	3 792\$

LA CONCLUSION

Le conseil municipal se donne comme mission de travailler pour l'avenir, c'est-à-dire d'avoir une vision pour les prochaines années. Il faut continuer à attirer les gens à s'établir chez nous. On doit aussi supporter les nouveaux projets et investisseurs afin de continuer à offrir des services de proximité.

En terminant, je vous invite à vous tenir au fait du monde municipal par le biais du Journal L'Éveil et par l'entremise de notre nouveau site internet st-adelme.ca.

Josée Marquis, Mairesse